



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 40

---

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 26 juin 2019

---

## OBJET :

DE-19-06-1-18) CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS EN  
CONTREPARTIE DE LA GARANTIE D'EMPRUNT ET DE LA SUBVENTION  
POUR SURCHARGE FONCIERE ACCORDEE A LA VINCEM POUR  
L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE TROIS LOGEMENTS SOCIAUX SIS  
172, RUE DIDEROT

**L'an deux mille dix-neuf, le mercredi vingt-six juin à dix-neuf heures,**

**Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par  
Madame le Maire le jeudi 13 juin 2019 conformément au Code général des  
collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu  
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,  
Maire.**

**Présents** : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN  
Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme  
VOISIN, M. BOISSIERE, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme  
COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M.  
LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BONAVENTURE,  
M. CHARDON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M.  
BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme  
ROSSIGNOL, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme  
LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

**Absents excusés** : Mme DUPRÉ (pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. BAUMIÉ (pouvoir à  
M. BONAVENTURE), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL).

**Absents** : .

**Secrétaire de séance** : M. MALÉ

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190626-lmc1H6359H1-DE Date de réception en Préfecture : 01/07/2019 Date de Publication : 01/07/2019
---



Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 mai 2007, modifié les 30 septembre 2009, 29 septembre 2010, 29 juin 2011, 18 décembre 2013, 29 mars 2016, et 30 janvier 2017 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 26 juin 2019 accordant la garantie d'emprunt contracté par la VINCEM, ainsi que la surcharge foncière d'un montant de 66 000 euros afin de réaliser l'opération de construction de 3 logements sociaux (PLUS/PLAi/PLS), sis 172, rue Diderot à Vincennes ;

Considérant la convention proposée, réservant 2 logements à la Ville et fixant les obligations de la VINCEM, en contrepartie de la garantie d'emprunt et de la subvention pour surcharge foncière octroyées pour cette opération ;

Après avis de la commission Finances municipales et performance de l'action publique du 17 juin 2019,

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Habitat, Démocratie participative et Vie des quartiers du 21 juin 2019,

## DÉLIBÈRE

*à l'unanimité,*

ARTICLE I : Le Conseil Municipal approuve la convention réservant 2 logements à la Ville et fixant les obligations de la VINCEM, en contrepartie de la garantie d'emprunt et de la subvention pour surcharge foncière octroyées pour l'opération de construction de 3 logements sociaux (PLUS/PLAi/PLS) sis 172, rue Diderot à Vincennes.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190626-lmc1H6359H1-DE Date de réception en Préfecture : 01/07/2019 Date de Publication : 01/07/2019
---

Pour extrait conforme,

Le Maire

***Signé***